

Edito

Les instances nationales ont récemment évalué l'organisation de la CII suisse. Il en découle une définition opérationnelle qui valide les travaux de clarification de la CII-Valais entrepris ces dernières années. Le terme de CII désigne donc *toute forme de collaboration, que cela soit un simple échange d'informations ou la mise en place de mesures communes, entre les domaines de la sécurité sociale, de la formation et de l'intégration. Le but est d'apporter des solutions efficaces et efficientes aux personnes concernées.* En fait, il est maintenant reconnu par tous que les institutions actives dans les domaines de la sécurité sociale, de la formation et de l'intégration créent de meilleures conditions d'insertion lorsqu'elles coordonnent leurs actions. Au-delà des questions de terminologie, la CII nationale s'est également réorganisée sur un modèle très semblable à celui mis en place en Valais. Elle s'est dotée, dès septembre 2017, d'un bureau permanent rattaché au secrétariat à l'économie (SECO). Il est dirigé par Christian Kälin. Ce bureau aura notamment le rôle de favoriser les échanges d'informations avec les structures cantonales de la CII.

 <https://www.cii.ch>

Côté valaisan, la grande maison de la collaboration interinstitutionnelle poursuit son chemin... La CII a décidé de mettre un accent particulier sur la problématique des jeunes sans solution au terme de leur scolarité obligatoire. Pour cela, le nouveau dispositif de la Plateforme T1 a été formellement présenté aux 200 responsables et collaborateurs en charge de ce public lors de la journée CII cantonale du 7 novembre.

La plateforme T1 existe

Pour la majorité des jeunes Valaisannes et Valaisans la phase de transition entre la fin de la scolarité obligatoire et l'entrée en formation post-obligatoire, appelée Transition 1 (T1), se fait naturellement. Cependant, chaque année en Valais, près de 1000 jeunes se retrouvent sans solution au terme de leur scolarité obligatoire. En effet, cette phase est une phase critique du processus d'orientation-sélection qui va déterminer le parcours de formation des jeunes.

La CII Valais a décidé de mettre un accent particulier sur cette problématique en 2017. Un nouveau dispositif a été créé, la Plateforme T1, rattachée au Service de la formation professionnelle et opérationnelle sur l'ensemble du canton. Concrètement, cette plateforme est un outil de coordination et d'accompagnement des jeunes de 15 à 25 ans sans solution. Elle vise avant tout la construction et la réalisation d'un projet de formation post-obligatoire et à en assurer son suivi afin de prévenir les décrochages de formation en proposant des mesures ad hoc (table ronde, assesment, mesures transitoires, etc.). Selon sa propre situation, le jeune pourra être orienté vers une solution transitoire adéquate qui prendra en compte ses intérêts et ses compétences. L'approche inclusive et proactive dans la gestion des jeunes favorisera l'engagement personnel du jeune et de sa famille dans le processus de prise en charge.

Pour cela, la Plateforme T1 est dotée de deux unités fonctionnelles:

1^{ère} unité / Centre de monitoring : recensement des jeunes libérés de la scolarité obligatoire sans solution et/ou en rupture de formation/mesure d'accompagnement. Le centre photographie aussi, de manière longitudinale, le parcours de formation des jeunes de la fin de la scolarité obligatoire jusqu'à l'entrée sur le marché du travail (transition 2). Pour cela, un système de repérage et de suivi des jeunes a été développé par le SFOP en collaboration avec l'Observatoire valaisan de l'emploi (OVE). Ce système nécessite la participation de la majorité des partenaires institutionnels concernés par le phénomène de la T1, à savoir les partenaires CII ainsi que les services cantonaux de l'enseignement et de la jeunesse.

2^{ème} unité / Cellule de traitement : analyse et triage de l'ensemble des dossiers en provenance du Centre de monitoring selon leur degré de complexité : situations simples versus situations complexes. Pour les situations simples, le professionnel du terrain mobilise en autonomie son réseau institutionnel (CII simple/réseau). Les situations présentant davantage de problématiques sont traitées, quant à elles, selon les modalités en usage dans la CII pour les situations complexes.

 sfop-plateforme@admin.vs.ch

 <https://www.vs.ch/web/sfop/plateforme-t1>

Assurance invalidité et formations initiales



Dès décembre 2016, suite à une jurisprudence du TF, la formation professionnelle initiale des jeunes assurés AI dure en principe deux ans. Jusqu'alors, l'AI accordait 1 année, puis 1 année supplémentaire si les perspectives d'intégration sur le marché primaire de l'emploi à l'échéance de la formation étaient bonnes. Non régies par la Loi sur la formation professionnelle, ces formations (formation AI ou Pralnsos) se déroulent principalement en centre et préparent à une activité auxiliaire sur le marché de l'emploi.

Les jeunes, qui remplissent les conditions de droit pour des mesures d'ordre professionnel, mais dont les aptitudes ne permettent vraisemblablement pas l'obtention d'une AFP, ont droit à une formation AI ou Pralnsos en institution d'une durée de 2 ans. Les conditions de droit doivent être remplies de façon cumulative :

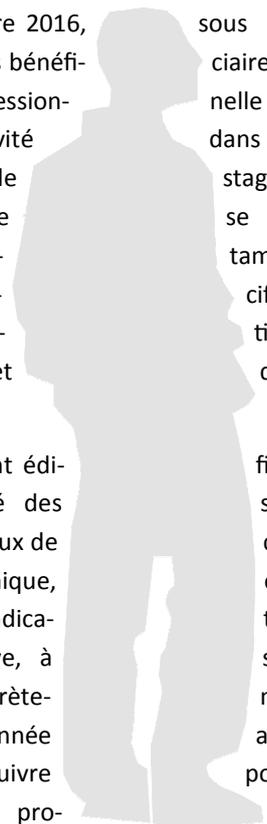
- ✓ Il doit s'agir d'une invalidité qui limite considérablement l'assuré dans sa formation professionnelle et entraîne d'importants frais supplémentaires dus à l'invalidité.
- ✓ L'assuré doit être apte à la réadaptation, c'est-à-dire qu'il doit être objectivement et subjectivement en état de suivre avec succès des mesures de formation professionnelle.
- ✓ La formation doit être adaptée au handicap et correspondre aux capacités des assurés. Simple et adéquate, elle doit leur permettre de s'insérer dans la vie active ou dans le domaine d'activité prévu. L'AI ne prend pas en charge les frais d'une formation qui n'aboutira vraisemblablement pas à un travail suffisamment rentable sur plan économique (salaire au rendement d'au moins 2 fr. 55 par heure).

Au moment de l'orientation professionnelle, il appartient au psychologue AI de déterminer si les conditions sont remplies ; de définir le potentiel du jeune par les moyens à sa disposition (tests, bilans avec enseignants, divers intervenants, bilans médicaux) ; de déterminer le niveau de formation adapté (formation AI, Pralnsos, AFP, CFC) en centre ou dans l'économie ; de définir les cibles professionnelles adaptées et réalistes.

Aide sociale : nouvelle mesure « Insertion sociale active »

Fruit d'une collaboration entre le CMS et le Service social de la Ville de Sion, l'OSEO, le Service de l'action sociale (SAS), ainsi que la HES-Valais Wallis, une nouvelle mesure baptisée « insertion sociale active » a été lancée en septembre 2016, sous forme de projet-pilote. Cette mesure s'adresse à des bénéficiaires de l'aide sociale pour lesquels une insertion professionnelle n'est pas réaliste dans un cadre approprié mais pour lesquels la mise en activité est profitable. Réalisée sous forme de stage articulé autour d'activités créatrices, cette mesure « traditionnel » stage pratique ne poursuit un objectif d'insertion spécifique (sans référence directe à une insertion professionnelle), qu'elle est strictement volontaire et que sa durée n'est pas limitée.

Les premiers résultats mesurés sont édifiants. Globalement, tous les participants ont montré des signes d'une évolution positive par rapport aux faisceaux de critères pris en compte (santé physique et psychique, familial, consommation, etc.). Un indicateur cependant n'a pas connu d'évolution significative, à savoir la capacité des participants à se projeter concrètement dans l'avenir. L'expérience observée durant une année a par ailleurs permis d'identifier les bonnes pratiques à suivre pour le personnel encadrant opérant dans un tel pro-



gramme, ainsi que de chiffrer les coûts que cette mesure permettait d'éviter dans d'autres domaines, notamment médical (réduction de la médication, du nombre d'hospitalisation ou encore des épisodes de crise aiguë).

Le bien-fondé de cette nouvelle mesure semble donc clairement établi. Elle répond aux besoins d'une population particulièrement fragilisée pour laquelle peu d'outils spécifiques étaient jusqu'ici disponibles dans le dispositif des mesures d'insertion LIAS.

La phase-pilote, initialement prévue sur une année, a été prolongée afin de déterminer l'efficacité de la mesure sur la durée et de s'assurer qu'à plus long terme, elle ne devienne pas un « ghetto » pour les participants.

Addiction-Valais: Safe Zone et groupes thérapeutiques

Depuis le mois de juillet 2017, Addiction Valais a intégré l'offre « **Safe Zone** » développée par l'Office Fédéral de la Santé Publique (OFSP). Ce projet est une plateforme de consultations en ligne et gratuite. Elle garantit l'anonymat et permet une accessibilité à tous en tout temps afin d'échanger avec des professionnels des addictions. Addiction Valais met à disposition un 20% de ses effectifs pour ce projet.

 annouk.roh@addiction-valais.ch 
laurence.bertholet@addiction-valais.ch
sophie.flueck@addiction-valais.ch

Trois groupes thérapeutiques actifs en Valais


ADDICTION | VALAIS
SUCHT | WALLIS

1^{er} groupe / Prévention de la Rechute (Sion) : groupe de parole destiné à des personnes (dès 18 ans) ayant une problématique d'addiction avec ou sans substances et ayant un projet d'abstinence ou étant abstinente. Animé par des intervenants en addictions, ce groupe se déroule sur des sessions de 10 séances. De nombreuses thématiques en lien avec la prévention de la rechute sont évoquées avec les participants.

 anne-sophie.loye@addiction-valais.ch 

2^{ème} groupe / Enfants de parents dépendants (Sion/Martigny) : groupe ouvert à des enfants, ayant des parents avec une problématique de consommation de produits psychotropes. Il se déroule sur 2 séances d'évaluation avec chaque famille, suivi de 8 séances hebdomadaires avec des enfants entre 8 et 15 ans. Cet accompagnement par des professionnels spécialisés permet de mieux comprendre la dépendance du parent, de parler de leurs émotions à l'aide de divers outils, ainsi que développer des stratégies efficaces pour leur développement.

 alain.beney@addiction-valais.ch 

3^{ème} groupe / Programme MBRP - Mindfulness-Bases Relapse Prevention (Monthey): 8 séances avec une succession d'exercices sur la « Prévention de la rechute par la pleine conscience », pour apprendre à faire face aux difficultés actuelles afin de pouvoir réduire le mal-être plutôt que se laisser emporter par des réactions automatiques.

 laurence.bertholet@addiction-valais.ch 

Plus d'informations sur la CII-Valais

Service de l'industrie, du commerce et du travail
Collaboration interinstitutionnelle (CII)
Av. du Midi 7, 1950 Sion
Tél. 027 606 73 20, Fax 027 606 73 39
Anne Beney Confortola
anne-francoise.beney@admin.vs.ch

 <https://www.vs.ch/cii>



Noël est là! En ce jour, nous aimons donner, partager, recevoir et aimer! Profitons de ces moments magiques et faisons en sorte qu'ils soient possibles aussi tous les autres jours de l'année car chaque nouvelle année est une promesse de découvertes.

Le Bureau CII vous adresse ses meilleurs vœux pour ces fêtes de fin d'année.